

FORMULAIRE D'INSCRIPTION JOUEUR

Béliers et Renards – CANADA 2025



LE PARTICIPANT

Nom et Prénom (tel que sur le passeport): _____ F M

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ N° Portable (parents) : _____ Date de naissance : _____

Numéro Tel Fixe. : _____ E-mail : _____

JOUEUR GARDIEN

Responsable d'équipe de votre enfant : _____

ASSURANCE Optionnelle : Annulation, assistance - médicale, rapatriement : oui non

En collaboration avec ASSUREVER, I.H.T. vous propose un contrat d'assurance au prix de **120 EUR** par personne incluant :

La protection sanitaire (pandémie – épidémie – COVID) / **Annulation** de voyage toutes causes justifiées / **Vol manqué** / Retard aérien / Bagages et effet personnels / **Frais d'interruption de séjour** / Individuelle accident de voyage / **RC vie privée à l'étranger** / Retour impossible / **Assistance** aux personnes en cas de maladie ou blessure - **Rapatriement** / **Frais médicaux à l'étranger** / Assistance en cas de décès / Assistance voyage avant et lors du voyage.

Dépliant et tableau des montants de garantis transmis aux intéressés sur demande. Assurance non remboursable en cas d'annulation.

INFORMATIONS MEDICALES

Avez-vous déjà eu des maladies telles que : Varicelle, Rougeole, Oreillons, Scarlatine, autres précisez _____

Informations médicales devant être connues (Enurésie, prothèse, pacemaker...) : _____

- Allergies à préciser (chats/ chiens / poils d'animaux / autres) : _____
- Asthme : oui Diabète : oui Traitement médical : oui Si oui, précisez _____
- Allergies alimentaires ou médicamenteuses : _____

Est-il nécessaire de demander un repas spécial dans l'avion ? (Allergies ? diabète) oui non

Si oui, veuillez remplir la ligne ci-dessous : _____

En cas de traitement ou d'allergies un questionnaire personnalisé sera éventuellement transmis.

REGLEMENT (acomptes et solde) voir grille tarifaire et plan de paiement

I.H.T. vous offre la possibilité de régler votre séjour en plusieurs mensualités par virements*, paiements par CB* ou par chèques*. Les règlements devront nous parvenir de façon à pouvoir être encaissés soit en fin de mois soit selon l'échelonnement que vous aurez choisi. Le solde du séjour devra être réglé avant le **30/11/2024**. Minimum de 3 échéances à respecter, versement de l'acompte (30% du montant du séjour) / versement 60% du montant du séjour / Versement du solde du voyage. Possibilité d'échelonner les paiements sur l'ensemble des mois restants avant la date du solde. (*Nos coordonnées bancaires sont mentionnées dans le document « Conditions particulières de vente ». Un formulaire d'autorisation de prélèvement sur CB peut vous être adressé sur demande. Les chèques sont à remplir à l'ordre de IHT / indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement souhaitée). En payant par carte bancaire, j'accepte les conditions de vente et d'annulation proposées par IHT. Je m'engage à ne faire aucune réclamation ou opposition concernant mes paiements par CB. Si tel était le cas je m'engage à rembourser tous les sommes contestées et frais subis à IHT

AUTORISATION à compléter obligatoirement

Je soussigné (e) _____ représentant légal agissant en qualité de _____

autorise l'enfant _____ à participer au séjour organisé par I.H.T ainsi qu'aux activités incluses dans le programme choisi. En cas de malaise, accident ou maladie, je permets, par la présente, au personnel médical choisi par les responsables d'I.H.T. de faire passer des radiographies, des examens et de donner des traitements à mon enfant. S'il est impossible de me joindre en cas d'urgence, je permets au médecin choisi par I.H.T d'hospitaliser mon enfant, de lui donner les traitements nécessaires et adéquats, telle une injection, une anesthésie ou même une chirurgie. Je reconnais que I.H.T ne saurait être engagé pour toute blessure encourue par le joueur durant la période complète du voyage, tant lors des matchs, des périodes de loisirs que lors des déplacements. Je confirme par la présente que mon enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et qu'il est bien assuré au titre de l'activité pratiquée. Par la présente, j'atteste que les informations données sont exactes, que la personne concernée par ce questionnaire n'est affectée par aucune maladie contagieuse et que son état de santé n'est pas contraire au voyage et aux activités prévues ou à prévoir. IHT ne saurait être tenu responsable de tout oubli ou fausse déclaration sur ce questionnaire.

Page 1/2

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE



INSCRIPTION ET CONFIRMATION DE RESERVATION

L'inscription sera effective dès réception pour les participants **d'un acompte à l'inscription de 500 Euros par joueur et du formulaire d'inscription complété et signé.** Il conviendra ensuite de respecter l'échéancier suivant :

*Juin 2024	*Septembre 2024	*Novembre 2024
• 30% du montant du séjour par participant	• 30% du montant du séjour par participant • (Soit 60% du forfait payé au total)	• Le solde du séjour par participant • (Soit 100% du forfait payé au total)
Ou mensualisation possible du montant total du voyage à partir de la date d'inscription et jusqu'à la date de solde.		

NOS COORDONNÉES

INTERNATIONAL HOCKEY TOURS

61 rue de la Saboterie
37550 ST-AVERTIN
FRANCE
Tél. : +33 (0)2 47 48 48 00
jf.bourdier@gmail.com

Coordonnées bancaires I.H.T

Caisse d'Epargne Loire-Centre
Agence Tours Entreprise 3
40 Rue James Watt
37200 TOURS – France
IBAN : FR76 1450 5000 0208 0000 9156 855
BIC-SWIFT : CEPAFRPP450
Libellé du virement : 25SRPW+ nom de famille du participant(s)

REVISION DE PRIX ET MODIFICATION DU PROGRAMME

Les prix indiqués ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes :

Le nombre de personne, le coût du carburant, les taxes aéroports et taxes afférentes liées aux différentes prestations, le taux de change, l'acceptation par le comité d'hébergement de l'accueil des joueurs en familles d'accueil

En cas de modification significative de l'une de ces données, nous serons dans l'obligation de modifier nos prix de vente en répercutant la hausse en intégralité. Étant donné le délai avant le départ, I.H.T. se réserve le droit de modifier les dates et le plan de vol indiqué dans le programme provisoire.

Dans le cas où une prestation ne pourrait être assurée telle qu'elle a été annoncée dans le programme, I.H.T. s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour la remplacer par une prestation équivalente. Dans le cas où la prestation ne pourrait être remplacée, l'agence I.H.T., s'engage à rembourser la prestation au responsable du groupe dans les 30 jours suivant le retour du groupe. Le remboursement de la prestation sera total si le non-remplacement est du fait de l'agence I.H.T. Il n'y aura aucun remboursement si le groupe refuse une prestation équivalente ou si la raison du non-remplacement est indépendante de la volonté de l'agence (cas de force majeure).

En cas de litige, seule la loi française sera appliquée.

FORMALITES - DIVERS

Passeport en cours de validité, valable 15 jours après la date de retour / billet d'avion aller-retour / Autorisation de sortie du territoire (mineur) / Lettre de consentement recommandée pour un enfant (mineur) voyageant à l'étranger (loi Canadienne), une AVE par personne conforme et approuvée. Il appartient à chaque participante de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane, et de santé, exigées par le pays de départ ou de destination. En aucun cas IHT ne pourra être tenu responsable et se substituer à la responsabilité des clients qui doivent prendre à leur charge l'obtention de toute formalité avant le départ.

IHT ne saurait être tenu responsable de la perte ou vol de l'équipement sportif et des effets personnels pendant la durée du séjour.

FRAIS D'ANNULATION

En cas d'annulation par le client, les conditions ci-après s'appliquent à toutes nos formules de voyage.

- **A partir du 20 septembre 2024.....150 Euro par personne***
- Du 20 octobre au 10 novembre 2024.....25% du montant du voyage*
- Du 11 novembre au 23 décembre 202450% du montant du voyage*
- Du 24 décembre 2024 au 8 janvier 202575 % du montant du voyage*
- À partir du 9 janvier 2025.....100% du montant total*

***Prix de l'assurance non remboursable. Déduction d'une franchise par Assurever en fonction des cas (Voir conditions générales et spécifiques). Franchise de 100€ retenue en cas d'annulation pour frais de gestion et administratif.**

Si un participant ne se présente pas au départ ou abandonne un voyage en cours de route, pour quelque cause que ce soit, il ne pourra prétendre à aucun remboursement. Aucun remboursement ne peut intervenir si le participant ne peut présenter les documents de police, douane et de santé exigés lors du départ. Une fois émis, les billets d'avion ne sont ni modifiables, ni remboursables et les taxes d'aéroport non remboursables par l'assurance annulation.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte les conditions du présent formulaire d'inscription.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » : _____

DATE _____

SIGNATURE (du père) _____

SIGNATURE (de la mère) _____

Page 2/2